

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 16 (1880)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

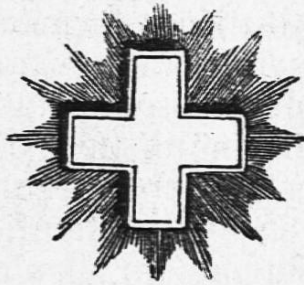
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} OCTOBRE 1880

XVI^e Année.

N^o 19.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Lehrertag ou Congrès de Soleure (*Suite et fin*). — De l'importance et de l'organisation des Ecoles de perfectionnement (*Suite et fin*). — Nécrologie. — Partie pratique.

Le Lehrertag ou Congrès de Soleure.

(*Suite et fin.*)

Une quatrième question, celle de l'enseignement du sexe, a été traitée à Soleure sous la présidence de M. le recteur Zehnder, de Zurich. C'était celle de la direction à donner à l'enseignement du sexe au degré supérieur. M^{lle} Stocker, institutrice à l'école secondaire des jeunes filles d'Aarau, avait été chargée du rapport et s'en est acquittée, au dire de tous ceux qui l'ont entendu dans la salle du Grand Conseil, avec un vrai talent.

M^{lle} Stocker pense que les deux sexes peuvent, sans inconvénient, être réunis pour les classes inférieures, puis séparés dans les autres. Elle propose de mettre toutes les leçons de science sur le matin et de laisser toutes les heures de l'après-midi libres ou de les consacrer aux leçons graphiques et aux ouvrages du sexe. Chaque leçon serait suivie d'un repos de dix minutes; les devoirs domestiques seraient réduits à leur plus simple expression et ne dépasseraient jamais deux heures; l'enseignement de

la gymnastique aurait lieu le matin et se donnerait à partir du degré moyen par les institutrices formées *ad hoc*; on ne devrait étudier à la fois qu'une seule langue étrangère; le français commencerait dans la seconde classe, le latin ou l'anglais dans la quatrième, l'italien dans la cinquième, c'est-à-dire lorsque les difficultés des autres langues auraient été surmontées. Les branches réales méritent une attention particulière dans l'école supérieure, en raison des éléments qu'elles offrent à la fois pour la culture technique et pour la culture idéale. Les mathématiques, par où il faut entendre le calcul, la comptabilité et la géométrie, ont une grande valeur pour la culture du jugement et pour celle de la future ménagère. On ferait abstraction de l'algèbre. Le dessin demande à être plus cultivé qu'il ne l'a jamais été jusqu'ici, en vue de son utilité pour les travaux du sexe. M^{lle} Stocker voudrait qu'on consacraît à ce dernier trois après-midi. L'enseignement religieux est d'une grande importance pour le développement du cœur et de l'esprit. M^{lle} Stocker donnerait une direction historique à ces leçons dans les classes supérieures.

Le nombre des leçons ne dépasserait pas vingt-huit, d'après le plan d'études tracé par l'institutrice d'Aarau. L'anglais ou le latin, l'italien, le dessin géométrique, le chant et la religion seraient des enseignements facultatifs. Selon le programme de M^{lle} Stocker, l'école retiendrait les élèves de l'âge de douze à dix-huit ans.

M. Nick, directeur d'école à Lucerne, qui avait été chargé de faire un rapport sur la même question, n'est pas d'accord sur l'âge de dix-huit ans et voudrait terminer avec la seizième année, comme dans beaucoup de villes allemandes. Les travaux du sexe appartiennent, selon lui, plus à la maison qu'à l'école. Il ne comprend pas l'utilité de ces après-midi libres pendant l'hiver. Pour les langues étrangères, il commencerait un an plus tôt que M^{lle} Stocker. Il n'approuve pas l'introduction du latin. La comptabilité, la calligraphie, les ouvrages du sexe et l'économie domestique lui paraissent un peu sacrifiées dans le programme de l'institutrice d'Aarau.

Le rapport de M^{lle} Stocker ayant pris, comme les précédents, un temps considérable, la discussion a été écourtée. Quelques critiques de détail ont été formulées par MM. Bourgeois, du Sentier, et Koller, de Zurich.

M. Dula, directeur de l'école normale de Wettingen, fait observer qu'il s'agit ici d'un plan idéal et combat les objections des contradicteurs.

Aux quatre questions posées par le programme et discutées par l'assemblée, ne s'est pas bornée la partie sérieuse du Lehrertag; on peut regarder comme un véritable travail le discours d'ouverture, où M. le landamman Brosi, président d'honneur du Congrès, a retracé l'historique des écoles de Soleure depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Moins étendu sans doute était le discours de bienvenue de M. Lang, recteur de l'école cantonale. En montrant du doigt les symboles de paix et de guerre étalés dans la salle, il en a fait ressortir avec chaleur la signification et l'application au corps enseignant qui, à la mission d'éclairer, d'instruire, doit allier celle de combattre l'ignorance et les préjugés. Après avoir commencé en allemand, M. Lang, par une attention courtoise et fraternelle, a adressé quelques paroles de cœur aux instituteurs de langue française.

Parmi les discours de banquet, un des plus remarquables a été celui où M. Schenck, de Berne, conseiller fédéral, qui honorait le Lehrertag de sa présence, ainsi que son collègue soleurois M. Hammer, a fait de l'article 27 de la Constitution fédérale un spirituel et plaisant commentaire. « Né malingre, souffreteux, et scrofuleux, le pauvre enfant est mal vu par plusieurs de ses vingt-deux ou vingt-cinq tantes. Il faut de grands ménagements pour lui sauver la vie et le mener à bien. La force n'y ferait rien, il faut de la patience. Ses tuteurs fédéraux font tout leur possible, mais ils ne peuvent pas faire plus, sans risquer de tuer l'enfant débile auquel il faut donner les moyens de grandir et de se fortifier. Le corps enseignant, qui est le père de l'enfant, ne peut pas faire moins que de boire à sa santé. »

Tout le monde n'a pas également goûté cet apologue (d'autres diraient cette apologie). M. Schenck a dit néanmoins très vrai, et, si les *avancés* du corps enseignant désirent voir le pouvoir fédéral aller plus vite en besogne, ils ont cependant eu le bon esprit d'applaudir au conseiller fédéral, rendant compte de la situation à l'assemblée des instituteurs, comme un simple mandataire à ses commettants.

M. le landamman Vigier, a prononcé aussi un discours très applaudi, mais que nous n'avons pas entendu et dont nous n'avons trouvé le texte nulle part dans les feuilles qui ont rendu compte du Congrès.

Le représentant de la République française, M. Berger, inspecteur général de l'enseignement primaire et directeur du Musée pédagogique de Paris, a soulevé un tonnerre d'applaudissements en apportant les témoignages de sympathie de la France

républicaine à la Suisse, sa sœur. Ces applaudissements s'adressaient à notre voisine d'abord, mais aussi à son délégué, qui n'aurait pu être mieux choisi pour gagner la confiance et l'estime de tous ceux qui l'ont approché et qui l'ont vu à l'œuvre, suivant avec une scrupuleuse exactitude toutes les opérations parfois très fatigantes du Lehrertag. Si M. Berger lit ces lignes, nous le prions de nous envoyer le texte de son discours que nous voudrions reproduire tel quel dans nos colonnes.

Il lui a été répondu par plusieurs orateurs, entre autres par M. Sylvius Chavannes, l'un des délégués vaudois et inspecteur des collèges de son Canton. M. Chavannes a fait un parallèle instructif entre les relations loyales, généreuses que la France républicaine entretient avec la Suisse et celles que la Confédération des XIII Cantons avait avec l'ancienne cour de France et son ambassadeur de Soleure, le dispensateur des faveurs corruptrices de l'absolutisme.

Un autre orateur vaudois s'est fait entendre. C'est M. Bauty, secrétaire du dicastère de l'instruction publique, et qui a porté un toast à l'alliance dans l'école et l'Etat, de l'autorité et de la liberté, sans laquelle rien ne peut réellement prospérer.

Le rédacteur de l'*Educateur*, chargé de prononcer un discours devant le *Wengistein*, dans l'excursion qui a suivi le banquet du premier jour, l'a fait avec l'enthousiasme que doit inspirer à tout cœur patriotique une des plus belles scènes de notre histoire. Le lendemain, au banquet, il a parlé d'abord des liens de la Suisse romande et de la Suisse allemande et regretté l'absence des Suisses italiens, représentés par le simple télégramme de M. Marcionetti de Montecarasso. Grâce à ce *caro fratello*, l'assemblée apprend que les obscurantistes d'en deçà et d'au-delà du Monte Cenere craignent plus les Congrès scolaires que les mitrailleuses. M. Marcionetti associe dans son salut l'assemblée de Soleure, Pestalozzi et Wengi. Mais pourquoi l'auteur de cette missive cordiale n'écrit-il pas en italien? Son langage se ressent aussi un peu trop de la fièvre des partis; il est plus politique que scolaire et patriotique. En terminant son discours, M. Daguet a bu à la ville de Soleure, dont il a célébré l'esprit de tolérance dans les siècles passés, où Wengi n'a pas été le seul représentant de la modération et de la grandeur d'âme.

On se rappelle l'émouvant épisode des vétérans de l'enseignement au congrès de Lausanne. Le congrès de Soleure a eu le sien et a vu (non couronner, ce n'est pas la mode chez nos frères allemands), mais acclamer le Nestor des instituteurs pri-

maires, en M. Thalmanñ de l'Entlibuch, lequel compte, non cinquante-six ans, mais soixante-six ans d'enseignement, s'il vous plaît, et en est à sa quatre-vingt-quatrième année d'âge. Il est né en 1797 et fonctionne depuis 1814. Il fallait entendre la voix forte de ce vaillant octogénaire résonner sous les voûtes du Manège pour remercier et en très bons termes l'assemblée de l'honneur qu'on lui faisait. Les allemands sont plus *gemüthlich*, dit-on, que les welches. Il en est cependant qui ont ri, au lieu de s'essuyer les yeux, parce qu'ils trouvent l'exhibition des vétérans ridicule. Qu'on les acclame, c'est juste, mais pas d'exhibition. Ce raffinement d'esprit sent l'Allemagne du nord, mais pourrait bien ne pas être dépourvu d'à propos dans la circonstance.

Au reste, au congrès de Soleure, on a beaucoup ri et le moyen de ne pas rire un peu dans la disposition générale des esprits ou la *feststimmung*, comme disent les allemands, et en présence des discours humoristiques dans lesquels plusieurs sont passé maîtres, entre autres le président même du Comité central, celui que ses collègues nomment en plaisantant l'abbé de Wettingen, M. Franz Dula. Aussi, un dessinateur habile, M. Jenny, a-t-il jugé à propos de croquer son image sur la paroi pendant qu'il parlait. Le même honneur, je veux dire le même tour, a été fait au Matusalem ou Mathusala des instituteurs, M. Thalmanñ et à l'auteur sexagénaire de ces lignes.

Trois sociétés de chant et de musique contribuaient à égayer ou à enthousiasmer la multitude des instituteurs et la population de Soleure, dont la participation constante et presque générale à la fête n'en faisait ni le moindre charme ni le moindre ornement. Là encore, on a pu juger de la spirituelle et cordiale bonhomie de ce peuple, que n'ont pu altérer les révolutions politiques et religieuses, ces ennemies de la gaité, de la bonne humeur de nos pères.

C'est aussi par un effet de la gaité générale sans doute que tous les membres sortants du Comité central, les directeurs d'écoles Dula, Ruegg, le professeur Daguet, l'inspecteur d'écoles Heer, de Glaris, et le maître secondaire Utzinger, de Zurich, ont été réélus à l'*unanimité*, bien qu'on eût un peu grogné contre un de ces Messieurs. Ce n'est pas à coup sûr contre M. Heer, qui depuis quelques années gère avec tant de dévouement les finances de la Société qui a un capital de dix ou douze mille francs.

N'oublions pas d'ajouter à cet exposé rapide du congrès de Soleure qu'on y avait joint une exposition fort intéressante des travaux graphiques des élèves du chef-lieu et du Canton. On y admirait, entre autres, le modèle d'un musée et celui d'un por-

tique funéraire. Mais il est temps de clore ce compte-rendu déjà long, pour laisser quelque place à nos correspondants et collaborateurs. Nous résumons notre impression sur le congrès de Soleure en déclarant que de tous ceux qui se sont tenus dans la Suisse allemande, nous n'en avons jamais vu d'aussi vivant, d'aussi cordial, d'aussi fortifiant pour le cœur et l'esprit. Aussi avons-nous vivement regretté que la Suisse française n'y fût pas plus représentée. Les Jurassiens avaient, dit-on, leurs classes. Mais les Genevois qui avaient si amèrement déploré la mince participation de notre société au congrès de Zurich, où étaient-ils? Avaient-ils aussi leurs classes? Le brave, l'excellent M. Menn, professeur de dessin et, sauf erreur, secrétaire général de l'Institut national, était, si je ne me trompe, le seul représentant de la cité de Rousseau, de François Naville et de Charles Clavel.

A. DAGUET.

De l'importance et de l'organisation des Ecoles de perfectionnement.

(Suite et fin.)

3. De l'école de perfectionnement.

Nous n'avons pas employé pour l'école complémentaire la même dénomination que M. le rapporteur allemand. Nous croyons que le terme d'école de perfectionnement ne peut convenir à une institution qui, dans la plupart des cas, n'aura qu'à refaire la tâche de l'école primaire. C'est ce qui doit arriver dans les cantons où l'école régulière ne dure que 5 ou 6 ans. Nous réservons le terme d'école de perfectionnement à l'établissement qui, dans la période de 16 à 19 ans, inculque à l'élève les connaissances générales qui forment la base de l'enseignement professionnel.

En Danemark, en Suède, en Norvège, plusieurs écoles primaires enseignent déjà à leurs élèves les principes de certaines professions. En Suisse, ce système n'est pas inconnu non plus. Pestalozzi, Fellenberg, et surtout Wehrli, avaient déjà reconnu l'utilité de l'éducation au travail, mais dans les orphelinats et les écoles instituées chez nous d'après les idées de ces pédagogues éminents, c'est surtout l'agriculture qui fait le fonds des occupations.

Dans le système du danois Clauson Haas, les jeunes garçons s'occupent de menuiserie, de sculpture et de découpage sur bois, de tournage. Les jeunes filles âgées de plus de 8 ans cousent, tricotent, filent au rouet, etc., etc.

En hiver, les filles ont 15 heures d'école, tandis que 31 heures sont consacrées aux travaux manuels. Pour les garçons, la proportion est de 3 à 7.

Nous ne voudrions pas aller si loin. L'école de perfectionnement que nous voudrions voir se développer existe en germe dans presque toutes les législations cantonales. Elle existe de fait dans les villes, où de nom-

breux ouvriers profitent des leçons que leur font donner, avec le concours de l'Etat, les communes ou certaines associations. C'est ainsi que, dans la Suisse allemande, Zurich, St-Gall, Berne, Bâle, ont des écoles de perfectionnement très bien organisées. Winterthur a, de plus, un technicum et Zurich une école pour le tissage de la soie.

Dans la Suisse romande, il existe également des établissements analogues. Genève a une école complémentaire pour les jeunes filles avec trois années d'études et 10 heures de classe par semaine. Les leçons se donnent de 6 à 8 heures du soir, du milieu d'octobre à la fin d'avril.

Les branches d'enseignement sont la langue française, la langue allemande, l'histoire générale, l'arithmétique commerciale, le dessin d'ornement, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, le droit civil et commercial, l'hygiène, l'économie domestique. Les leçons sont gratuites pour les élèves régulières. Les parents s'engagent à faire suivre régulièrement à leurs enfants l'enseignement pour lequel l'inscription a été prise. Pendant l'hiver 1875 à 1876, l'école complémentaire a été suivie par 113 jeunes filles dont plus de la moitié exerçaient déjà une profession ou avaient commencé un apprentissage.

Pour les jeunes gens, il existe un établissement encore mieux développé, avec 18 maîtres, qu'on appelle école industrielle et commerciale. Cette école compte cinq années d'études, dont deux dans la division inférieure et trois pour la division supérieure. Les leçons ne se donnent également qu'en hiver, au nombre de 12 ou 13 par semaine. Pour atteindre ce but, la division supérieure est partagée en deux sections, l'une industrielle et l'autre commerciale. Les deux sections ont en commun les cours suivants : mathématiques, physique, dessin linéaire, chimie, histoire naturelle, tenue des livres, économie politique, allemand, hygiène, instruction civique. Dans la section industrielle se donnent, en outre, les cours de : dessin artistique, dessin industriel, géométrie descriptive, modelage, mécanique, droit industriel; dans la section commerciale, cours de : arithmétique, algèbre, géographie commerciale, droit commercial, anglais.

Les cours de la division inférieure sont à peu près les mêmes que ceux de l'école complémentaire. Pendant l'année scolaire 1876-1877, le nombre des élèves a été de 407.

A la campagne, il existe des écoles du soir destinées aux jeunes gens âgés de plus de 13 ans, qui veulent compléter leur instruction primaire. De plus, chaque année, le Département de l'Instruction publique organise pendant l'hiver des cours publics et gratuits en ville et dans les communes rurales. Une somme de 20,000 francs est allouée chaque année à ces cours publics.

Nous n'avons pas tous les renseignements nécessaires pour donner une idée juste de l'enseignement professionnel dans le canton de Vaud. L'enseignement agricole se donne pendant l'hiver aux jeunes gens qui se font inscrire auprès du Département de l'Instruction publique. Les cours sont gratuits. Les étrangers y sont admis au même titre que les ressortissants du canton de Vaud.

D'après le programme de 1879-80, il a été donné 18 cours différents.

L'enseignement théorique et pratique de l'agriculture se fait également dans la colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande à Sérix, près Oron.

Il existe de plus, à Lausanne, une station laitière dirigée par M. Schatzmann et qui rend des services éminents, non-seulement dans le pays de Vaud, mais encore dans les cantons voisins.

La *Société industrielle de Lausanne* fait donner chaque hiver aux jeunes ouvriers et apprentis plusieurs cours : arithmétique, comptabilité industrielle et commerciale, dessin industriel et dessin d'ornementation, français, allemand, instruction civique.

Dans le Valais, l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture est donné aux élèves instituteurs. Pour la manipulation du lait et de ses produits, les localités qui s'en occupent ont la bonne fortune d'entendre un conférencier versé dans la partie, le Directeur de la station laitière de Lausanne. Il y a à Sion, à Martigny et à St-Pierre des écoles d'apprentis-artisans.

Dans le canton de Fribourg, certaines écoles de perfectionnement ajoutent au programme, pour les élèves avancés, les éléments de l'agriculture et de l'histoire naturelle, le toisé, le dessin linéaire, etc. Les écoles de perfectionnement fréquentées par les jeunes filles n'ont pas de programme obligatoire.

Dans le canton de Neuchâtel, outre les quatre écoles d'horlogerie dont nous avons déjà parlé, il existe une école d'art et d'application à la Chaux-de-Fonds, un cours de dessin professionnel donné à Neuchâtel pendant l'hiver. Des cours d'agriculture sont donnés dans les écoles secondaires rurales. Beaucoup de Commissions d'école font donner des conférences aux adultes ; il en est de même de la *Société d'émulation* de Couvet, du *Musée d'Areuse*, du *Musée de Fleurier*. A Neuchâtel, au Locle et à la Chaux-de-Fonds, il y a des sociétés de jeunes commerçants qui font donner de nombreuses leçons à leurs membres.

Dans le Jura-Bernois, on a établi quelques écoles d'artisans à Porrentruy, à Delémont, à St-Imier, à Bienne. Ces deux dernières localités ont aussi des écoles d'horlogerie et des sociétés de commerçants analogues à celles du canton de Neuchâtel. Les professeurs de l'école d'agriculture de la Rütli et ceux de l'école vétérinaire bernoise donnent aussi des conférences agricoles dans les campagnes. La *Société jurassienne d'émulation* fait donner de nombreux cours publics.

Ainsi, nous voyons trois grands courants dans les tendances des établissements qui s'occupent de l'enseignement professionnel : l'agriculture, le commerce, les arts et métiers. Il se fait certainement beaucoup dans ces trois domaines, mais les résultats ne sont pas en proportion des efforts. Comment en serait-il autrement ? Tandis qu'en Prusse, en Wurtemberg et dans plusieurs états de l'Allemagne, le gouvernement, soucieux des intérêts matériels, crée des « Commissions centrales pour le bien des classes ouvrières, » en Suisse, nous voudrions tout abandonner à l'initiative privée.

Nous avons lu récemment, dans un journal allemand très répandu, qu'il a été fondé à Stubersheim, près d'Ulm, une école de perfectionne-

ment pour les jeunes paysannes. Cet établissement est le quatrième de ce genre, dû à l'activité de la commission centrale du Wurtemberg. Une paysanne âgée et une maîtresse d'ouvrages demeurent dans l'établissement. Chaque élève paie en six mois un écolage de 26 marcs et 80 pfennigs de pension journalière. Les cours n'ont lieu qu'en hiver. La ménagère apprend aux jeunes filles tous les travaux de la ferme : balayer, laver, nettoyer, cuire, faire le pain, etc. La maîtresse d'ouvrages leur apprend le tricotage, la couture, le raccommodage. Elles reçoivent du maître d'école de la localité des leçons de chant, de religion, de langue allemande, de calcul et de tenue des livres. Le médecin d'un village voisin enseigne l'hygiène et quelques notions d'histoire naturelle. Voilà l'école de perfectionnement populaire et qui répond aux conclusions que nous avons adoptées. Quel bien retirerait notre patrie si des établissements analogues se répandaient dans nos villes et dans nos campagnes avec le patronage, non-seulement de l'Etat, mais aussi des associations professionnelles, des sociétés d'utilité publique, des particuliers ! Notre sol serait mieux cultivé, nos produits industriels brilleraient par plus d'originalité, notre ancienne réputation de bien facture dans les arts et les métiers se rétablirait, nos relations commerciales s'affermiraient. L'école serait alors véritablement populaire, car, tout en donnant satisfaction à l'intelligence et à la conscience, elle fournirait les premiers moyens de satisfaire les besoins matériels, seule condition de succès dans la lutte pour l'existence et qui a été l'idéal de nos maîtres immortels, les Wehrli, les Fellenberg, les Pestalozzi.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons les conclusions suivantes :

A. *De l'école de perfectionnement en général.*

1. Les examens de recrues fournissent des résultats qui démontrent péremptoirement que beaucoup de jeunes gens, non par la faute de l'école, mais par leur propre faute, ne retirent pas, de l'enseignement primaire, les fruits qu'on devrait en attendre.

D'un autre côté, les besoins de l'agriculture, de l'industrie, du commerce etc., réclament certaines connaissances spéciales que l'école primaire ne peut inculquer aux élèves qui les fréquentent.

2. Pour remédier à ces deux inconvénients, il est créé des *écoles complémentaires* et des *écoles de perfectionnement*.

L'école complémentaire a pour but de fournir aux jeunes gens sortis de l'école primaire avec une culture insuffisante, les connaissances générales qui leur manquent.

L'école de perfectionnement utilise les résultats de l'enseignement primaire et secondaire pour les appliquer aux connaissances générales exigées dans les arts, les métiers, le commerce, l'industrie, etc.

3. L'Etat a le droit et le devoir de s'intéresser aux écoles complémentaires, ainsi qu'aux écoles de perfectionnement.

4. L'Etat organise et surveille les écoles complémentaires. Il les entretient avec le concours des communes, suivant les prescriptions légales. Toutefois, aucun écolage ne pourra être exigé des élèves.

Les écoles de perfectionnement sont subventionnées par l'Etat.

5. La fréquentation de l'école complémentaire est obligatoire pour les jeunes gens sortis de l'école primaire avec un certificat n'ayant pas la note moyenne *bien*. Ce certificat sera délivré par la commission d'école ou par une commission spéciale nommée par l'Etat. L'examen doit être identique dans tous les cantons et basé sur le règlement fédéral pour les examens de recrues.

B. De l'école complémentaire.

6. L'école complémentaire pour les jeunes filles âgées de moins de 16 ans, recommandée par le rapporteur général, n'a pas lieu d'être appliquée dans la Suisse romande, les jeunes personnes étant généralement tenues jusqu'à cet âge de fréquenter l'école primaire.

7. Les jeunes gens âgés de moins de 19 ans fréquentent l'école complémentaire aussi longtemps qu'ils n'auront pas prouvé par un examen qu'ils possèdent les connaissances donnant droit à la note *bien* dans l'échelle établie par le règlement fédéral sur les examens de recrues.

8. Les conclusions du rapporteur général concernant la fréquentation, les heures de leçons, le programme, la discipline, la répression des absences, les manuels, les droits de la Confédération, sont appuyées par le rapporteur de la Suisse romande.

C. De l'école de perfectionnement.

9. L'école de perfectionnement doit fournir les connaissances générales indispensables aux jeunes gens et aux jeunes personnes qui veulent se vouer à l'agriculture, au commerce, aux arts et métiers, etc.

Cet établissement prépare également à l'enseignement des écoles spéciales (école d'agriculture, école de viticulture, technicum, etc.)

10. Le caractère de l'école et les branches d'enseignement varient d'après les occupations les plus importantes dans les lieux où l'institution a été établie.

11. La fréquentation de l'école de perfectionnement est facultative. Toutefois il pourra être pris certaines mesures restrictives pour assurer une fréquentation régulière. Il sera généralement perçu des élèves un écolage peu élevé.

12. Des maîtres spéciaux seront chargés de l'enseignement de certaines branches. Sous ce rapport on peut recommander le système des maîtres ambulants.

13. L'Etat, subventionnant les écoles de perfectionnement, a le droit d'édicter des prescriptions générales concernant l'organisation, la marche, la surveillance de ces institutions.

14. Les associations professionnelles, les sociétés d'utilité publique, les communes, les particuliers, contribuent à la prospérité générale en aidant à fonder des écoles de perfectionnement et à établir des collections de modèles, de produits, d'outils, de machines, etc. H. GOBAT.

NÉCROLOGIE

La mort vient encore de moissonner un des instituteurs les plus distingués du canton de Vaud. M. Louis Neiss s'est éteint le 27 août, et une nombreuse assistance d'amis, collègues et anciens élèves l'a accompagné à sa dernière demeure terrestre le 30. Il était âgé de 66 ans.

MM. les pasteurs Virieux et Monastier, dans la maison mortuaire, et Jomini, dans le champ du repos, ont rendu un éclatant hommage au bien-aimé défunt, et près de sa tombe, la Société de chant *l'Harmonie*, de Payerne, a exécuté, avec le talent d'expression qu'on lui connaît, un morceau de circonstance qui a rehaussé la solennité de cette touchante cérémonie.

Au sortir de l'orphelinat de Lausanne, qui était la pépinière des régents dans ce temps-là, M. Neiss fut nommé régent de Sedeilles en 1831, d'où il partit pour Payerne, au bout de six ans; il a été instituteur primaire dans cette ville pendant plus de quarante ans, et, pendant bien des années, il y donnait en même temps les leçons de chant à l'école moyenne des garçons et à l'école supérieure des filles. Durant cette longue carrière pédagogique, il s'est fait aimer et respecter des élèves, des parents et des autorités, ainsi que de ses collègues, par son aménité, son affabilité, sa franchise, son caractère serviable, son inaltérable bonne humeur et son humilité, en un mot, par son amour ardent de Dieu et de ses semblables.

Sorti volontairement, depuis quelques années, de l'enseignement, il a continué de vouer aux malheureux une bonne partie de sa grande activité; il était directeur de l'Infirmerie de la Broye, et, comme tel, il a fait tous ses efforts pour soulager les maladies morales aussi bien que les maladies physiques des hôtes de cet établissement philanthropique, pour lequel sa mort a été une perte irréparable.

C'est avec raison que M. le pasteur Virieux a pu présenter notre ami comme un modèle à ses concitoyens de Payerne; il l'a été à la fin comme instituteur, citoyen, père de famille et chrétien. Sa maladie a été longue et pénible, mais il n'a gardé le lit que peu de temps; quelques jours avant sa mort, il a réglé ses affaires comme s'il avait dû aller faire un voyage, se réjouissant de faire celui de l'éternité, car, disait-il, *je sais où je vais*; à son lit de mort, il a été en grande édification à tout son entourage.

On sait que M. L. Neiss est l'auteur d'un petit ouvrage intitulé : *Exercices simultanés d'écriture et d'orthographe à l'usage des commençants*, qui a reçu l'approbation du Département de l'Instruction publique et des Cuites du canton de Vaud, et dont la 2^e édition a paru en 1878, ainsi que de quatorze petits recueils de vingt chants chacun, qui, pendant longtemps, ont fait les délices de nos écoliers et que l'*Ecole musicale* n'a pas remplacés complètement.

M. Neiss est vivement regretté de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier.

Avenches, le 3 septembre 1880.

J.-L. ROSSET, inst.

Nous avons reçu de Payerne un autre article nécrologique publié dans le *Démocrate de la Broye*, du 5 septembre, signé P. W. (Wulliemoz), et qui retrace aussi avec sympathie la carrière si bien remplie de M. Neiss. Cet article nous apprend que ce digne instituteur, originaire de Corsins, avait été appelé à Payerne en 1837, où il a fonctionné jusqu'en 1877. M. Neiss y est dépeint en ces termes : « Un homme estimé et vénéré de tous, qui est descendu dans la tombe avec calme, confiance, foi, sans pharisaïsme, sans crainte et sans fraude. »

PARTIE PRATIQUE

Problèmes pour les élèves.

1° On a acheté un ameublement de salon comprenant un canapé de 275 fr., une table ovale de 185 fr., six chaises de 26 fr. pièce, et deux fauteuils de 125 fr. chacun. Combien a-t-on dépensé ?

Réponse : 866 fr.

2° J'avais dans ma cave un *laigre* (1) de la contenance de 3500 litres, complètement rempli de vin. J'y ai pris 9 pièces de 215 litres et 7 demi-pièces de 108 litres. Combien reste-t-il de litres dans le laigre ?

Réponse : 809 litres.

3° Une personne a acheté 37 hectolitres de vendange à raison de fr. 32[»]50 l'hectolitre. Les frais de pressurage et d'encavage se sont élevés à fr. 181[»]67, et cette vendange lui a donné en moyenne 87 litres de vin par hectolitre. A combien revient le litre de ce vin ?

Réponse : à fr. 0[»]43.

(1) Le mot français est *foudre*.

Nous proposons en outre à nos jeunes amis la solution des problèmes suivants, que nous avons puisés dans un journal pédagogique, problèmes qui ont été posés dans des concours :

— Une fermière porte au marché 13 kilogrammes 5 hectogr. de beurre, qu'elle vend 3 francs 6 centimes le kilogr. Avec cet argent, elle achète 2 mètres 9 centimètres de coton, à 60 centimes le mètre, et 3 litres 4 décilitres d'huile, à 1 franc 5 centimes le litre : combien d'argent lui reste-t-il encore ? — Réponse, 25 fr. 20.

— Un négociant a 2 hectolitres 50 litres d'huile à 1 fr. 20 le litre, et 1 hectolitre 30 litres à 96 centimes le litre. Il en fait un mélange qu'il vend et gagne 10 p. $\%$. Combien doit-il vendre : 1° le litre, 2° l'hectolitre ? Réponse, 1 fr. 23 le litre et 122 fr. 95 l'hectolitre.

— Deux personnes partent au même instant des deux extrémités d'un chemin qui a 15300 mètres de longueur. Pendant que l'une fait 8 mètres de chemin, l'autre en parcourt 10. A quelle distance de leur point de départ ces deux personnes se rencontreront-elles ? — Réponse : La rencontre se fera à 6800^m du point de départ de la 1^{re}, et à 8500^m du point de départ de la 2^e.

— Une somme de 5,560 fr. est prêtée à 4 $\frac{1}{2}$ pour cent. Quel intérêt paiera l'emprunteur au bout d'un an et 40 jours ? — Réponse, 278 fr.

— On a besoin de 5600 kilogrammes de pommes de terre pour planter 3 $\frac{1}{2}$ hectares ; combien de kilogrammes faut-il pour la culture de $\frac{3}{4}$ hectare. — Réponse, 1200 kilogr.

— Un propriétaire achète pour 48,400 francs un terrain de forme rectangulaire. On sait qu'il a payé fr. 24[»]20 le mètre carré et que la largeur de ce terrain est de 32 mètres. On demande quelle en est la longueur. — Réponse, 62^m5.

— Une terre de 3 hectares 5 ares a été vendue à raison de fr. 3[»]50 le

mètre carré Les $\frac{3}{5}$ de la somme due ont été payés en pièces d'or de 10 francs et le reste en billets de 100 francs. Combien a-t-on fourni : 1^o de pièces d'or et 2^o de billets pour effectuer ce paiement ? — Réponse, 6405 pièces d'or et 427 billets.

— Un plancher est composé de 29 vieilles planches qui ont 54 centimètres de largeur. Combien faudra-t-il de planches neuves trois fois moins longues et larges seulement de 40 centimètres pour remplacer les vieilles. — Réponse, 117 planches $\frac{9}{20}$.

EXAMEN POUR LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES
à Paris, en 1880.

ÉCOLES DE GARÇONS.

Orthographe : *Les bons livres.*

Quand ils sont jeunes, les enfants n'attachent pas beaucoup d'importance à la possession des livres qu'ils ont obtenus dans les distributions de prix ; ils n'y voient guère que l'attestation de leurs travaux trimestriels ou de leurs succès dans les compositions générales. Un livre est plus que cela : c'est un instrument précieux pour qui sait le mettre en œuvre. Dans un bon livre, un jeune homme intelligent et studieux trouve de salutaires directions pour sa conduite et des secours efficaces dans l'exercice de la profession qu'il a choisie. Les livres sont des amis peu exigeants : si on les délaisse momentanément, ils ne récriminent point ; si on réclame leur assistance après un abandon plus ou moins prolongé, ils sont toujours prêts à répondre au premier appel. Au moyen du livre, on est citoyen de tous les temps et de tous les pays : on vit avec les Grecs et les Romains d'autrefois, on s'assied sous la tente des Arabes, on se promène dans les forêts vierges de l'Amérique, on parcourt les plaines glacées de la Sibérie.

Aimez les bons livres, jeunes gens ; vous n'aurez jamais des amis plus fidèles et plus désintéressés.

Calcul.

1^o — Combien pourrait-on planter d'arbres, en les espaçant de 1^m50, autour d'un champ rectangulaire de 155 mètres de long, et d'une surface d'un hectare 28 ares 65 centiares ?

2^o — Quelle est la somme qui, à 4 %, rapporte fr. 295,73 en 3 mois ?

Rédaction.

Un charretier, brutal et méchant, a maltraité son cheval attelé à un lourd chariot parce que la pauvre bête n'a pu tirer la voiture d'un mauvais pas, d'un chemin défoncé.

Un enfant, sortant de l'école, est témoin de ce fait et il en est indigné. Il le raconte dans une lettre à un de ses camarades éloigné.

Il explique les moyens que le voiturier eût pu employer au lieu de frapper son cheval, et il donne les raisons qui l'engageront, lui, à ne jamais maltraiter les animaux.

L'orthographe dans l'opinion de M. F. Ley, instituteur belge, auteur de l'ouvrage : *De l'enseignement de la grammaire dans les écoles primaires.*

« On se fait généralement, pensons-nous, une idée extrêmement fausse

du nombre de règles nécessaires pour écrire correctement. L'étude de la grammaire nous a rendus tellement suspects, elle nous a entourés de tant de lisières, que nous craignons de tomber aussitôt que nous en abandonnons une.

C'est que les faiseurs de grammaires ont été aussi des faiseurs de dictées dans lesquelles ils ont accumulé les difficultés de façon à faire des phrases tellement baroques que le langage le plus vulgaire les dédaigne. Cherchez les grandes difficultés sur le participe, et vous trouverez, pour exemples, les phrases de nos grands écrivains courtournées, torturées, accommodées à une sauce qui laisse échapper le plus pur parfum d'idiotisme qu'il soit possible d'imaginer. Si vous ouvrez un recueil de dictées ou d'exercices, vous ne pourrez que vous mettre en grande colère.

Voulez-vous, ami lecteur, faire une petite excursion avec moi dans les dictées que l'on réputerait bien au-dessus de la portée des élèves des premières divisions de l'école primaire? J'en ai choisi douze, en texte suivi. Nous rechercherons quelles sont les règles que les enfants doivent savoir pour les écrire correctement.

PREMIÈRE DICTÉE : PASSAGE DU RHIN (Voltaire).

Cependant, le roi faisait (4) avancer (6) ses (3) armées (1) vers (7) le Rhin, dans (7) ces (3) pays qui confinent (4) à la Hollande, à Cologne et à la Flandre. Il faisait (4) distribuer (6) de l'argent dans tous (3) les villages (1) pour payer (6) le dommage que ses (3) troupes (1) y pouvaient (4) faire. Si quelque (3) gentilhomme des environs venait (4) se (3) plaindre, il était (4) sûr d'avoir un présent. Un envoyé du gouverneur des Pays-Bas, étant venu (5) faire une représentation au (3) roi sur quelques (3) dégâts commis (2) par les troupes (1), reçut (4) de la main du roi son portrait enrichi (2) de diamants (1), estimé (2) plus de douze mille (3) francs. Cette conduite attirait (4) l'admiration des peuples et augmentait (4) la crainte de sa puissance.

Le roi était (4) à la tête de sa maison et de ses (3) plus belles (2) troupes (1), qui se (3) composaient (4) de trente mille (3) hommes (1). Turenne les commandait (4) sous lui. Le prince de Condé avait (4) une armée aussi forte (2). Les autres (3) corps, conduits (5) tantôt par Luxembourg, tantôt par Chamilly, faisaient (4) dans l'occasion des armées (1) séparées (2), ou (7) se (3) rejoignaient (4), selon le besoin. On (3) commença (4) par assiéger (6) à la fois quatre (3) villes (1), dont le nom ne mérite (4) de place dans l'histoire que par cet (3) événement. Elles (3) furent (4) prises (5) presque aussitôt qu'elles (3) furent (4) investies (5). Celle (3) de Rhinberg, que le roi voulut (4) assiéger (6) en personne, n'essuya (4) pas un coup de canon; et pour assurer (6) encore mieux sa prise, on (3) eut (4) soin de corrompre le lieutenant de la place, qui eut (4) la lâcheté de se (3) vendre, et l'imprudence de se (3) retirer (6) ensuite dans une autre ville, ou (7) le prince d'Orange le fit (4) punir de mort.

1. Pluriel des noms. 2. Accord des qualificatifs. 3. Remarques sur les déterminatifs et les pronoms. 4. Accord du verbe. 5. Participe passé. 6. Infinitif ou participe. 7. Mots invariables (Remarques sur les).

— DICTÉE. —

Les druides (degré supérieur).

Les forêts dont les druides s'étaient fait des temples n'étaient éclairées que par des rayons vacillants et presque éteints, par des reflets aussi pâles que les lueurs d'une lampe sépulcrale; les chênes, les sapins, les ormes, que n'avaient jamais atteints la foudre ni la cognée, étendaient leurs branches touffues sur le sanctuaire, que remplissaient les simulacres des dieux, représentés par des pierres brutes et des troncs grossièrement façonnés. L'eau du ciel, filtrée à travers cent étages de rameaux, traçait d'humides couleurs sur ces images livides que la mousse et les lichens rongeaient comme une lèpre affreuse.

C'est là que, vêtus de robes blanches, armés de faucilles d'or, les druides, le front ceint de feuilles de chêne, venaient chercher avec des cérémonies mystérieuses le gui sacré, que nos ancêtres ont longtemps appelé le rameau des spectres, l'épouvantail de la mort, et le vainqueur des prisons.

C'est là qu'attentif à leur signal, le sacrificateur immolait les captifs : c'est là qu'étaient brûlées au milieu de la nuit des figures d'osier renfermant des victimes humaines. Tous les autels étaient rougis de sang et les racines tortueuses des vieux arbres en étaient arrosées.

Les Gaulois, soumis par la terreur à ce culte formidable, craignaient de s'aventurer dans ces vastes solitudes; ils y pénétraient les bras chargés de chaînes comme des esclaves; ils s'avançaient tout tremblants et frémissaient au seul bruit de leurs pas. Effrayés de ce silence menaçant, leur cœur battait avec force, leur vue se troublait, une sueur froide coulait de tous leurs membres. Ils se traînaient hors de l'enceinte, rampant comme des reptiles parmi les bruyères sanglantes et les ossements des victimes.

COMPOSITION (DEGRÉ MOYEN)

La houille.

SOMMAIRE : Ce que c'est que ce combustible et son utilité. Où le trouve-t-on ? Les pays les plus riches en houille. Origine du mot houille et légende du forgeron belge *Houlos*.

Développement.

La *houille* ou *charbon de terre* est un mélange de carbone et de bitume, qui brûle en jetant une lumière brillante. Les machines et les usines consomment une quantité considérable de houille. Heureusement que la bonne Providence l'a enfouie abondamment dans les entrailles de la terre. Sans la houille, l'industrie ne pourrait pas prospérer. On trouve du charbon de terre dans beaucoup de pays, mais notamment en Amérique, en Asie et en Europe. Les mines d'Europe fournissent quinze cents millions de quintaux métriques de houille. Sur ces quinze cents, l'Angleterre en fournit mille, l'Allemagne deux cent sept, la France cent sept et la Belgique cent. Les plus importantes mines de houille de l'Europe sont celles de Newcastle, en Angleterre.

On prétend que le mot *houille* vient de *Houlos*, nom d'un pauvre for-

geron de la Belgique, à qui un jour un personnage mystérieux et qu'on ne revit pas dès lors, proposa de remplacer le charbon de bois très coûteux par une sorte de pierre noire et lisse, qui n'était autre que la houille. L'expérience réussit complètement et le charbon de terre était trouvé.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

La moisson.

SOMMAIRE : Le côté poétique de la moisson. Les peintres et les poètes. — La réalité pénible. — Le moissonneur arrive au champ avant l'aube. — Sa rude besogne. — La fillette qui étend les andins. — La faux.

Développement.

On ne se doute guère dans les villes de ce qu'elle exige de vaillance, de ce qu'elle coûte de fatigues, cette moisson. Les peintres semblent s'être entendus avec les poètes pour en faire une jolie petite pastorale mignarde, enrubannée et souriante, dans laquelle les épis tombent en cadence au bruit d'aimables chansonnettes. Dans un tableau célèbre, un grand artiste ne nous a-t-il pas montré des moissonneurs dansant et cabriolant devant le chariot chargé de gerbes ? Danser après une journée de moisson, juste ciel ! Non, la réalité ne ressemble guère à ces peintures, à ces descriptions qui ont cherché l'effet dans l'agréable ; la vérité est qu'elle représente un effort très souvent au-dessus des forces humaines, la moisson, c'est que, pour la mener à sa fin, elle exige des prodiges de courage patient et d'opiniâtreté persévérante, que c'est elle par conséquent qui nous montre l'ouvrier des champs dans toute sa grandeur.

Il quitte la ferme à trois heures du matin, le faucheur ; c'est encore la nuit, il devance l'aube ; cependant, du côté de l'orient, les ténèbres commencent à se laver d'une teinte grise, sur laquelle s'estompent vigoureusement les profils des masses boisées de l'horizon. Vêtu de son pantalon de toile, la veste aux épaules et nouées par les manches autour de son col, mangeant en marchant son morceau de pain, il va d'un pas hâlé ; derrière lui vient la ramasseuse, pauvre fillette frissonnante et trébuchante qui, tout en cheminant, les mains repliées sous son tablier, s'évertue à soulever ses paupières ensommeillées. On arrive au champ d'œuvre ; la femme accroupie sur un tas de gerbes, pendant que son compagnon aiguise sa faux, est retombée dans sa somnolence ; celui-ci la gourmande, l'heure est propice, le chaume, humecté par les vapeurs de la nuit, offre moins de résistance à l'acier, il se met à la besogne ; l'outil décrit sa courbe en grinçant, et la première javelle s'abat sur le sol. Quand il commence, la lueur de l'est s'est frisée des couleurs de l'opale ; mais les reflets de l'astre qui va monter à l'horizon sont encore trop obliques pour éclairer la plaine, qui est restée dans une demi-obscurité ; c'est à peine si les cimes des épis en ce moment immobiles se glacent de roux ; leurs sombres quadrilatères ne se distinguent les uns des autres que par la taille des différentes céréales ; le chant de la caille, la voix aigrette du grillon noctambule se mêlent au frôlement strident de la faux, qui marche d'un mouvement régulier, continu, comme celui du balancier d'une pendule.

(G. DE CHERVILLE.)